

PAR COURRIEL

Bas-Saint-Laurent, le 7 octobre 2024

Monsieur François Legault
Premier Ministre du Québec

Objet: Demande de révision de l'orientation donnée quant à la majoration de la taxe sur les carburants dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Monsieur le Premier Ministre,

Le 26 septembre dernier, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent recevait une lettre pour le moins surprenante du ministre des Finances, monsieur Éric Girard, annonçant qu'il ne donnera pas suite à sa demande de majoration de la taxe sur les carburants pour financer les opérations de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

Les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent tiennent d'abord à vous exprimer leur profonde déception face à cette réponse, d'autant plus que le 5 septembre dernier, à Rimouski, vous avez indiqué votre intention d'évaluer notre demande, par souci d'équité, notamment avec d'autres régions ayant recours à cet outil de financement. Or, en vertu du principe d'équité interrégional et au nom de l'intérêt collectif de notre région, nous tenons à vous expliquer pourquoi cette orientation mérite sérieusement d'être revue.

La volonté d'une région

Rappelons d'abord qu'en décembre 2023, la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, donnait l'autorisation à 7 MRC du Bas-Saint-Laurent de créer une régie intermunicipale de transport collectif. Cette Régie est un projet voulu et réfléchi depuis plus de 10 ans. Elle est la voie choisie démocratiquement par nos communautés pour faire le rattrapage nécessaire en mobilité durable. C'est un choix collectif voté par 96 municipalités, qui s'inscrit dans nos efforts environnementaux tout en contribuant à la vitalité économique et sociale de nos territoires.

Un sondage réalisé par la firme SEGMA Recherche en avril dernier révèle que ce projet de bonification du transport collectif au Bas-Saint-Laurent reçoit l'appui de 89% de la population. Il indique également que 54% des personnes interrogées comptent utiliser ce service bonifié. En 2016, cette proportion n'était que de 26%. La population appuie ce projet et tout indique qu'elle est prête à faire la transition qu'on lui demande.

Un modèle efficient et équitable pour nos populations

Notre Régie demande une majoration de la taxe sur les carburants de 2¢ par litre d'essence vendu sur le territoire des 7 MRC membres, incluant la Ville de Rimouski. Cette mesure financière est privilégiée au Bas-Saint-Laurent, tout comme en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, parce qu'elle est plus équitable pour les milieux ruraux et qu'elle permet de gérer avec efficience une Régie intermunicipale de notre envergure. Une majoration de la taxe sur les carburants pour financer le transport collectif reçoit d'ailleurs la faveur de 60% des Bas-Laurentien-nés.

Au sujet de la taxe sur l'immatriculation des véhicules (TIV), sachez, Monsieur le Premier Ministre, que nous l'avons sérieusement étudiée. Au Bas-Saint-Laurent, elle s'avère totalement inadéquate et impopulaire. En effet, la TIV ne récolte que 26% d'adhésion. Voici pourquoi :

Elle n'incite pas à l'utilisation du transport collectif

En matière de mobilité durable, notre région part de loin. Elle a un important rattrapage à faire, qui exige des changements majeurs de comportements. Pour cela, les citoyen-nés doivent disposer d'incitatifs à l'usage du transport collectif. La taxe à la pompe crée cet incitatif, car en utilisant le transport collectif, les usagers réduisent leurs dépenses d'essence. La TIV, en revanche, n'a pas ce pouvoir incitatif puisque la facture demeure la même, indépendamment de l'usage du transport collectif. L'ajout d'une TIV peut même représenter un frein à cet usage, puisqu'elle ne fait qu'augmenter le budget familial dévolu au transport.

Elle est trop lourde fiscalement pour nos populations

Au Bas-Saint-Laurent, 74% des localités sont classées en dévitalisation économique (2023). Notre région se place également en tête de liste pour la part démographique représentée par les personnes âgées. Malgré cela, 89% de la population appuie la bonification du transport collectif. Vous conviendrez que pour soutenir son passage à l'action, il est incontournable de ne pas trop alourdir son poids fiscal. La taxe sur l'essence s'avère moins lourde puisqu'elle fait participer tous les véhicules qui circulent sur nos territoires, dont les véhicules commerciaux et touristiques. En effet, nos calculs, basés sur la moyenne kilométrique, estiment à 25\$ par an son coût additionnel par véhicule. La TIV, de son côté, est plus limitative et représente un poids fiscal plus élevé, soit 60\$ par véhicule. Cet état de fait sur l'iniquité fiscale de cette mesure a d'ailleurs été reconnu par des représentants du ministère des Finances eux-mêmes.

Elle réduit l'efficience de gestion au détriment des services directs à la population

Nos municipalités et MRC, tout comme celles de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, ont choisi de regrouper leurs compétences, leurs services et leurs financements en transport collectif au sein d'une régie intermunicipale afin d'optimiser les services sur tout le territoire. Ce modèle est unique à nos deux régions. Il répond aux attentes gouvernementales en matière d'efficience des services publics. Sur ce point, rappelons qu'une régie dispose d'un statut juridique municipal et répond aux mêmes dispositions financières. La régie, contrairement à une société de transport, n'a donc pas le droit d'intégrer dans son budget, comme dépense, le déficit de l'année précédente. Le recours à une TIV viendra alourdir et complexifier notre modèle au détriment des services directs à la population. Les travaux préalables à l'imposition de la TIV par 7 MRC repousseront la mise en service de la Régie et l'administration de la TIV

par territoire ajoutera des coûts. La taxe sur l'essence représente une mesure beaucoup plus efficiente, car les revenus sont regroupés et versés périodiquement et directement à la Régie.

Monsieur le Premier Ministre, entendez-nous bien, nous sommes convaincus que la TIV peut répondre aux besoins de certains territoires et milieux urbains. Néanmoins, l'appliquer unilatéralement est un déni de reconnaissance des réalités rurales et régionales, notamment des territoires desservis par notre Régie. Ce déni suscite beaucoup de colère et d'indignation au sein de nos communautés!

Les élu-es ont fait les compromis nécessaires : 96 municipalités ont délégué leurs compétences et 7 MRC ont regroupé leurs services au sein d'une Régie. Ces choix vont garantir l'efficacité et maximiser l'utilisation des revenus aux services directs à la population. En refusant notre demande, votre gouvernement envoie le message que tous ces efforts n'ont servi à rien. C'est une décision lourde de conséquences puisqu'elle nous ramène à la case départ et repousse notre projet de plusieurs années. C'est un message qui dit à nos communautés rurales qu'elles ne peuvent pas s'insérer dans la course de la mobilité durable sans outrepasser leur capacité financière. C'est une orientation inéquitable et contraire à l'intérêt collectif du Bas-Saint-Laurent.

Monsieur le Premier Ministre, c'est maintenant et avec force que nous devons démarrer notre stratégie régionale de transport collectif. Pour cela, nous devons disposer d'un levier financier qui suscite l'acceptabilité sociale et qui agit sur le changement des comportements. Au nom de notre population, nous vous demandons de revoir l'orientation donnée par le ministre Girard et d'autoriser les modifications législatives suivantes :

- Modifier la loi sur les carburants pour y inclure la région du Bas-Saint-Laurent dans les territoires visés par une majoration de taxe sur les carburants;
- Adopter un décret pour désigner la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent comme l'organisme bénéficiaire de cette majoration de taxe pour la région du Bas-Saint-Laurent.

Les élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent attendent la confirmation d'une rencontre avec vous, découlant de l'engagement pris par Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre responsable de notre région. Confiants de l'acceptabilité sociale de ce projet, ils vous assurent de prendre à leur charge la responsabilité d'expliquer aux Bas-Laurentien-nes l'usage qui sera fait de ces revenus. De plus, lorsque les services seront bien implantés et que les changements de comportements seront enclenchés, notre Régie sera ouverte à intégrer de nouvelles mesures que proposera votre gouvernement et à faire la transition de son modèle financier en ce sens.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.


Louis-Marie Bastille
Président
Régie de transport du Bas-Saint-Laurent


Bruno Paradis
Président
Table des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent

c. c. Monsieur Éric Girard, ministre des Finances

Madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent.

Madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup – Témiscouata

Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane – Matapédia

Pour information :

Sophie Duchaine

Coordonnatrice de la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent

sduchaine@crdbsl.org

581-246-0438